

LA GRATUITÉ DES RECHERCHES DANS LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

Nous reproduisons de la *Patrie* du 7 novembre la lettre suivante, que M. Amédée Bouchard, notaire à Montréal, a adressée au procureur général. Cette reproduction est faite pour l'information de nos lecteurs, la *Revue* se réservant de traiter cette question incessamment :

Montréal, 7 novembre 1899.

A l'Honorable M. Horace Archambault,
Procureur-Général, Québec.

Cher Monsieur Archambault,

Vous êtes procureur général dans le gouvernement actuel de notre Province.

C'est donc de votre département que relève l'administration des bureaux d'enregistrement de chacun de nos comtés.

Or, désirant obtenir du gouvernement, la solution d'une question dont l'importance n'échappe à personne, puisque tout le monde se la pose journellement, et qui a trait à l'administration des bureaux d'enregistrement, il est, je suppose, rationnel que je m'adresse à vous à cet égard.

Cette question, que je viens respectueusement vous soumettre (non dans un motif d'intérêt personnel, ni dans l'intérêt spécial de mes nombreux confrères : mais bien dans celui du public en général), et qui recevra, j'en ai bien l'espérance, de votre jugement éclairé, la prompte et véritable solution qu'elle exige, la voici :

Pourquoi ne serait-il pas permis à celui qui paie de ses deniers, pour l'enregistrement de ses droits civils, de constater, sans charges, (gratuitement) aux bureaux d'enregistrement de la Province, l'enregistrement de tels droits ?

En d'autres termes, pourquoi chaque citoyen ne serait-il pas libre de compulser, sans frais aucuns, les registres des bureaux d'enregistrement, comme il le fait, quant à ceux des greffes de nos cours de justice ?

Pour moi, comme pour tout ceux que j'ai pu consulter à ce sujet, à Montréal, y compris MM. les registrateurs, poser cette question, c'est la résoudre.

C'est à dire que le peuple qui paie pour la publicité ou l'enregistrement des actes sujets à enregistrement, devrait, sans conteste, se trouver chez lui, dans ces bureaux publics que l'on nomme "Bureaux d'enregistrement", comme il se trouve chez lui dans les greffes de nos cours de justice !